

Certification volontaire d'entreprises

Conformité aux exigences de maîtrise des substances dangereuses, dont Directive RoHS

Fabricants de composants et produits électriques et électroniques

Vous devez commercialiser des produits conformes aux exigences de la RoHS (EU), du Décret SB50 (USA) et autres

Donnez confiance à vos clients en faisant certifier votre Processus de Maîtrise des substances dangereuses par un organisme tierce-partie.

La Directive Européenne RoHS 2002/95/CE

Entre en application le 1^{er} juillet 2006.

A partir de cette date, tous les produits électriques concernés devront être conformes et ne contenir qu'un taux limité des substances dangereuses

suivantes :

- ▶ Plomb
 - ▶ Mercure
 - ▶ Cadmium
 - ▶ Chrome 6
 - ▶ Retardateurs de flamme PBB et PBDE
- Le respect des Directives est une exigence réglementaire.

Le LCIE, leader dans l'évaluation de la conformité, vous propose les prestations suivantes vis à vis de la RoHS.

- ▶ Certification de votre processus qualité
- ▶ Essais de produits et composants par screening et analyses chimiques
- ▶ Etudes réglementaires
- ▶ Formation
- ▶ Aide à l'élaboration de dossiers de conformité

Certification des entreprises maîtrisant les substances dangereuses

Le LCIE est mandaté pour conduire cette certification de processus selon un schéma de certification de l'IECQ.



Les avantages de la certification volontaire HSPM*

*Hazardous Substances Process Management

Permet à l'entreprise de démontrer son engagement et sa maîtrise des exigences vis-à-vis de ses clients et des différentes parties intéressées.

Le certificat délivré par un organisme tierce-partie reconnu tel que le LCIE conforte et crédibilise les Déclarations de Conformité que l'entreprise fournit avec ses produits.

LCIE, PRESTATAIRE DE SERVICES TIERCE PARTIE, ACCREDITE ISO 9001 ET 17025



L C I E

LCIE, une solution globale pour vous accompagner sur vos marchés

La certification contribue :

- ▶ Au respect de l'environnement,
- ▶ A la satisfaction des clients,
- ▶ A la maîtrise des processus par l'implication de tout le personnel,
- ▶ A l'amélioration continue des performances et de l'organisation de l'entreprise.

Le processus de certification

L'évaluation de la conformité du processus concernant la gestion des substances dangereuses mis en place dans l'entreprise se déroule en plusieurs étapes :

- ▶ Etat des lieux
- ▶ Conduite des actions
- ▶ Audit de certification
- ▶ Délivrance du certificat

Les orientations fondamentales de l'approche HSPM sont :

- ▶ L'identification de toutes les matières dangereuses,
- ▶ La définition des exigences clients, légales et réglementaires,
- ▶ La définition de la politique et des objectifs de l'entreprise vis-à-vis de ces substances dangereuses,
- ▶ La clarification des responsabilités dans l'entreprise,
- ▶ La documentation du processus,
- ▶ L'identification et la traçabilité des lots de production et des matières,
- ▶ La maîtrise des fournisseurs,
- ▶ La mise en œuvre de dispositions pour éviter les risques de contamination involontaire des produits par des substances dangereuses,
- ▶ Applicable à toute réglementation qui concerne la restriction des substances considérées comme dangereuses.

VOTRE CONTACT

Valentine MENUET
valentine.menuet@lcie.fr
+ 33 1 40 95 63 57



L C I E

contact@lcie.fr
www.lcie.fr

Laboratoire Central des Industries Electriques
33 Avenue du Général Leclerc
92260 Fontenay aux Roses - France
Téléphone : +33 1 40 95 60 60 - Fax : +33 1 40 95 87 95